

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE
art. L.411-2 du Code de l'Environnement

Référence du projet : n°2024-06-28x-00900

Dénomination du projet : Extension de l'installation des déchets non dangereux

Bénéficiaire : Société de valorisation du Languedoc-Roussillon, filiale de la société VEOLIA

Lieu des opérations : Espira de l'Agly (66)

Espèces protégées concernées : 9 espèces (1 plante, 1 mollusque, 2 oiseaux et 5 reptiles)

MOTIVATION ou CONDITIONS

La Société Valorisation du Languedoc Roussillon (SVLR) exploite depuis l'AP n°2012191-0006 du 9 juillet 2012 l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) implantée sur la commune d'Espira-de-l'Agly (66).

L'installation se compose de cinq casiers de stockage verticaux enterrés et d'installations connexes : zone de transfert « grand vent », bâtiment d'accueil, bassin de gestion des lixiviats.

L'exploitation de l'installation est autorisée jusqu'au 20 juin 2027 par l'arrêté préfectoral n°2012191-0006 du 9 juillet 2012 modifié. La SVLR souhaite poursuivre l'exploitation de cette ISDND sur une durée d'environ 10,5 années. Cette poursuite se ferait via une recharge verticale sur tout ou partie des casiers existants et déjà construits, nécessitant le décapage et la réouverture des casier déjà fermés.

Les modifications apportées par le projet de poursuite d'exploitation du site portent :

- sur l'aménagement d'une réhausse verticale qui n'entraîne pas la construction de nouveaux casiers. Elle s'appuiera exclusivement sur des casiers déjà mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur ;
- la construction d'un bâtiment de réception, tri, broyage, mise en balle et stockage au Nord et en extension du périmètre actuellement autorisé, afin de supprimer les nuisances en rapport avec les vents forts et fréquents ;
- sur l'acceptation de matériaux K3+ ;
- un renouvellement de la capacité de stockage sur une durée d'environ 10,5 années ;
- la modification des modalités de gestion des eaux internes du site ;
- la vérification du dimensionnement du bassin de gestion des lixiviats

Ces aménagements se feront sur des surfaces déjà exploitées et artificialisées. Le bâtiment de réception sera construit sur une parcelle appartenant à la SVLR et autrefois utilisée pour le stockage et le tri des matériaux.

Il est prévu un réaménagement paysager et une mise en sécurité à la fin de l'exploitation.

La demande d'autorisation concerne les espèces suivantes :

B1 : Otaia de Catalogne *Otaia punctata*

Moins de 10 individus adultes détruits. Destruction de moins de 0,07 ha favorables à l'espèce avec risque de destruction d'individus adultes.

B2 : Lézard ocellé *Timon lepidus*

1 ou 2 individus adultes dérangés en phase travaux ; 0,90 ha d'habitats de reproduction altérés.

B3 : Lézard catalan *Podarcis liolepis*

Risque de destruction de 1 à 2 individus en phase travaux et dérangement de moins de 10 individus en phase exploitation ; 0,33 ha d'habitats de reproduction détruits ; 0,16 ha d'habitats de reproduction altérés.

B4 : Couleuvre de Montpellier *Malpolon monspessulanus*

B5 : Couleuvre à échelons *Zamenis scalaris*

B6 : Psammodrome algire *Psammodromus algirus*

B7 : Cochevis huppé *Galerida cristata*

Dérangement de 1-2 mâles chanteurs en période de reproduction et perte temporaire de 1,34 ha d'habitats de reproduction

B8 : Fauvette mélanocéphale *Sylvia melanocephala*

Dérangement d'un couple en période de reproduction et altération de 0,05 ha d'habitats potentiels de reproduction

Les habitats présents sur le site sont des habitats secondaires d'origine anthropique. La périphérie et les abords immédiats présentent des habitats plus propices à l'expression de la biodiversité, dans le lit du fleuve Agly et les Corbières méridionales. Dans un rayon de quelques kilomètres, une mosaïque d'habitats diversifiés justifie la présence de :

- 8 ZNIEFF de type I

- 2 ZNIEFF de type II

- 11 PNA

- 1 ZPS

- 4 sites inscrits

- 1 zone humide

- 1 site du CEN

- 1 PNR

Quelques formations arborées d'origine anthropique jouent le rôle de corridors entre ces milieux.

Si la conduite des chantiers n'affectera que provisoirement les espèces présentes, des impacts résiduels non négligeables (niveau d'impact résiduel faible et plus) subsistent pour certaines espèces de la faune patrimoniale et notamment pour le Cochevis huppé (espèce protégée au

niveau national). Les autres espèces significativement impactées font partie de l'entomofaune patrimoniale, non protégée. Ces espèces concernées sont la Truxale méditerranéenne, le Caloptène occitan, la Mante ocellée, la Saltique algérienne et l'Ædipode occitane. Des impacts résiduels très forts subsistent d'ailleurs pour cette dernière espèce, à très fort enjeu de conservation localement. Pour les végétaux, une proportion significative de la populations de l'Euphorbe de Terracine présente sur le site sera détruite.

RIIPM :

L'installation est la seule de ce type dans le département. La mise en œuvre de solutions alternatives consisterait en la création d'un nouveau site (perte d'habitats naturels, imperméabilisation des sols) ou en l'utilisation du site équivalent de Narbonne, situé à une soixantaine de kilomètres. La prolongation de l'activité sur place et sur des terrains déjà utilisés constitue donc le meilleur choix sur le plan environnemental.

Nuisance à l'état de conservation des espèces concernées :

L'étude d'impact a été réalisée par le bureau Naturalia Environnement. Elle concerne :

- une zone d'étude locale correspondant à l'emprise du projet et à ses alentours immédiats, où ont été inventoriés précisément les habitats et les espèces
- une zone tampon, dans un rayon de 5 km pour la plupart des espèces, permettant une vision plus large du contexte écologique. Pour les espèces à large capacité de dispersion, cette zone est étendue à 10 km (grands rapaces) et 15 km (Chiroptères).

Les prospections ont concerné les sols, l'ensemble de la flore et de la végétation, les Vertébrés (Oiseaux, Amphibiens, Reptiles, Mammifères, Poissons) et les Invertébrés protégés parmi les Coléoptères, les Orthoptères, les Lépidoptères, les Odonates et les Mollusques. Elles se sont réalisées sur vingt-six journées comprenant neuf sorties nocturnes, du 14/14/2022 au 06/09/2023. Pour la flore, les données bibliographiques antérieures à 2000 n'ont pas été retenues. Pour la faune, la bibliographie ne fait pas mention des dates, les espèces citées ayant été qualifiées de potentielles. Les habitats présents sur la zone d'étude ont été cartographiés. Les enjeux par habitats et par espèces ont été hiérarchisés.

La zone d'étude présente dix-huit habitats. La plupart d'entre eux sont des constructions ou des formations fortement dégradées et déstructurées, d'enjeu nul à faible. Les espèces présentes présentent donc souvent un enjeu plus faible que leur enjeu intrinsèque. Quelques habitats stabilisés présentent un enjeu modéré ; il s'agit essentiellement de friches post-culturelles évoluant spontanément, si elles ne sont pas fauchées, vers des formations plus fermées. Une pelouse à Brachypode de Phénicie, abritant une certaine biodiversité (notamment quelques Orchidées) est en train de se fermer. Quelques formations arborées d'origine anthropique, contenant également quelques espèces ornementales, présentent une naturalité relative. Ces formations d'enjeu moyen pourront servir d'appui pour la reconstitution d'habitats stabilisés. Huit espèces invasives ont été relevées ; cinq d'entre elles sont de préoccupation majeure (Mimosa d'hiver *Acacia dealbata*, Griffes de sorcière *Carpobrotus acinaciformis*, Herbe de la pampa *Cortaderia selloana*, Barbon andropogon *Botryochloa barbinodis*, Lampourde d'Italie *Xanthium italicum*).

Pour la flore, près de cent trente taxa ont été relevés, dont cinq patrimoniaux. L'euphorbe terracine et l'Anthyllide faux-cytise sont installées sur des milieux anthropiques peu caractéristiques de leur écologie et paraissent en extension. La Camélée et le Glaieul douteux protégés nationalement présentent également un enjeu modéré (Glaieul, peu représenté) ou fort (Camélée). Par ailleurs, la bibliographie fait ressortir neuf espèces patrimoniales potentielles pour lesquelles la zone d'étude présente des habitats favorables.

Pour les Invertébrés, ces milieux fortement remaniés et pollués sont peu favorables. La bibliographie fait ressortir vingt-cinq espèces patrimoniales. Huit d'entre elles ont été retrouvées avec des effectifs faibles. Il s'agit essentiellement d'espèces à répartition méditerranéenne : quatre Orthoptères (Truxale méditerranéenne, Caloptène occitan, Criquet des garrigues, Oedipode occitane), un Mantoptère (Mante ocellée), deux Araignées (Saltique algérienne, *Eresus* sp non déterminé), un Gastéropode (*Otala* de Catalogne). Concernant l'Oedipode, la densité de population sur une aire restreinte évoque une population installée sur le casier 2004 destiné à être rouvert. Des milieux favorables existent dans les alentours, mais

l'espèce n'y a pas été observée, malgré la présence d'un corridor potentiel.

Les enjeux sur les Amphibiens (cinq espèces dans la bibliographie) sont faibles. Les espèces potentielles sont communes dans la région, aucune n'a été contactée.

Huit espèces de Reptiles sont potentielles, dont quatre ont été retrouvées. Il s'agit d'espèces courantes, peu représentées dans ces milieux peu favorables. Le Lézard ocellé est observé fréquemment dans un secteur stabilisé et non exploité où il semble se reproduire, à proximité d'une ancienne carrière présentant des habitats favorables. Il peut y côtoyer d'autres espèces protégées d'enjeu moindre. L'enjeu local est qualifié de très fort.

Quarante-neuf espèces d'Oiseaux, dont quarante sont protégées nationalement, ont été contactées (la bibliographie cite cent trente espèces). Cinq d'entre elles utilisent le site comme zone de reproduction ou d'alimentation, malgré la mauvaise qualité des habitats : le Cochevis huppé, le Grand-Duc d'Europe, la Fauvette mélanocéphale, le Monticole bleu et le Verdier d'Europe, d'un enjeu modéré. Le Traquet oreillard est l'espèce présentant l'enjeu le plus fort, vu sa rareté et la présence d'habitats favorables à son alimentation dans la zone d'étude.

Concernant les Mammifères, si l'Ecureuil roux et la Genette commune fréquentent le site, l'enjeu est faible. Onze espèces de Chiroptères utilisent le site comme zone d'alimentation. Etant donné la présence d'habitats favorables en bon état à proximité, les enjeux sont considérés comme faibles à modérés.

D'autre part, les effets cumulés avec des projets en cours dans le secteur sont considérés comme nuls ou négligeables.

Les enjeux résiduels sont considérés comme faibles.

Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

- phasage tenant compte de la sensibilité des espèces pendant les travaux et la phase d'exploitation (R1, R8, R10)
- mise en défens (R2)
- restauration de la fonctionnalité et création d'habitats (R3, A1)
- débroussaillages respectueux de la biodiversité (R4, R7)
- prévention des risques de pollution pendant l'exploitation (R5)
- réduction des effets du vent (R11)
- limitation de la pollution lumineuse pendant la phase chantier (R12)
- déplacement de populations de l'Euphorbe (R9) et de l'Oedipode (A4)
- veille aux EEE (R6)
- amélioration des connaissances sur les espèces sensibles (A2, A3)
- accompagnement par un écologue (A4)

Le CSRPN apprécie la prise en compte de la fonctionnalité des habitats sur un périmètre adapté aux exigences des espèces.

Il reconnaît qu'en l'absence de données validées concernant l'Euphorbe de Terracine et le peu de documentation sur la chorologie de l'Oedipode occitane, les opérations de déplacement des populations sont aléatoires, et doivent être suivies avec attention. Des efforts d'amélioration des connaissances, déjà bien engagés pour l'Euphorbe, devraient être entrepris à cette occasion pour l'Oedipode avec le concours

de spécialistes du groupe.

Avis

Le CSRPN donne **un avis favorable** pour l'extension d'autorisation d'exploitation de l'ISDND sur la commune d'Espira de l'Agly (Pyrénées-Orientales) et les travaux afférents.

Le CSRPN note la qualité du dossier proposé, et la pertinence de l'évaluation des enjeux.

Vu la vulnérabilité des espèces sur ce territoire déjà fortement anthropisé et artificialisé, et vu la nécessité d'organiser une veille aux espèces invasives dans ces lieux fréquemment remaniés et perturbés, nous confirmons que les mesures prévues dans le dossier doivent bénéficier de l'appui d'un écologue.

Un certain nombre d'opérations ont un caractère innovant et seront à reporter consciencieusement : Le CSRPN encourage donc vivement le pétitionnaire à transmettre le rapport de l'écologue qui aura accompagné les travaux, à la DREAL et au CSRPN. Ce rapport établira du succès – ou non, des différentes étapes des mesures prévues sur les espèces à enjeux de conservation, et sur les espèces invasives. Ceci afin d'en tirer des enseignements ou des conclusions sur la reproductibilité. Par exemple, pour l'opération de déplacement des orthoptères visant spécifiquement l'Oedipode occitane (*Oedipoda charpentieri*), qui est novatrice, nous encourageons le pétitionnaire à :

- collaborer avec des spécialistes du groupe pour déterminer la zone la plus pertinente pour relâcher les individus,
- reporter des spécificités de l'habitat de collecte et des spécificités de l'habitat de relâcher,
- reporter d'une préparation spécifique mise en place à destination de l'espèce dans cet habitat,
- reporter les conditions de la translocation (nombre approximatif d'individus relâchés et localisation),
- mettre en place un protocole d'étude léger pour être en mesure de reporter de l'implantation ou non d'une population dans la zone de relâcher lors de la première année, et idéalement l'année N+1,
- envoyer enfin un rapport concis sur cette opération à la DREAL et au CSRPN.

Références complémentaires éventuelles :

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Présidence du CSRPN
Présidence du GT ERC/DEP

[]
[X]

Fait le : 17/02/2025

Nom : J-L. Hemptinne et J. Molina

Signature :

